

Publié sur Château-Thierry (https://www.chateau-thierry.fr)

Accueil > Budget participatif 2026 : Déposez votre projet



Documents:

Règlement - budget participatif 2026

Partagez vos idées pour contribuer à améliorer notre ville !

Du 22 septembre au 25 octobre 2025, les Castels sont invités à déposer leurs projets pour la 6e édition du budget participatif.

Pour la 6e année consécutive, la municipalité reconduit ce dispositif citoyen qui permet aux Castels de 14 ans et plus de proposer et décider l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville. Pour 2026, une enveloppe de 40 000 € est dédiée aux projets lauréats.

Les propositions doivent relever des compétences communales (sport, santé, sécurité, développement durable, jeunesse, cadre de vie) et peuvent être portées par une association, un collectif d'habitants ou un particulier. Les projets doivent être localisés à Château-Thierry, utiles à tous, et ne pas faire doublon avec un équipement existant.

Les candidatures peuvent être déposées <u>en cliquant</u> <u>ici</u>, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, ou par courrier. Le règlement complet est également disponible sur notre site.

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/budget-participatif